

Lyon, le 16 mars 2016

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 29 FEVRIER 2016

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MICHAUX
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016: **UNANIMITÉ**

PRESIDENT : MONSIEUR BLACHE, MAIRE

SECRETARE ELUE : Mme MICHAUX

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, MME MOULLIN, M. DUVERNOIS, MME CROIZIER, MME ROBIN, M.LAUPIES, MME GRAZIANI, M. SIMOND, MME DARBON, M. DAVID, MME NACHURY, MME LEVY, MME BALAS, MME SERVIEN, MME BARNY DE ROMANET, MME TRIBALAT, M. BREAUD, M. AUGOYARD, MME MICHAUX, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : M. BRUN, M. FENECH, MME ROUX DE BEZIEUX, M. BOUZARD, MME HAZERAN, M. GRACI.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLACHE : POUVOIR DE M. BRUN ; MME NACHURY : POUVOIR DE MME ROUX DE BEZIEUX ; MME DARBON : POUVOIR DE M. BOUZARD ; MME SERVIEN : MME HAZERAN ; MME MICHAUX : M. GRACI.

ABSENTS :

M. BLACHE propose de désigner Mme MICHAUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme MICHAUX procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.16.238 – Périmètres scolaires

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique que la Ville de Lyon n'a prévu aucune modification des périmètres scolaires pour le 6^e arrondissement.

L'idée est de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la ville de Lyon et c'est la raison pour laquelle les périmètres scolaires sont révisés annuellement quand cela est nécessaire.

Selon les périmètres adoptés, chaque adresse lyonnaise est affectée à une école publique maternelle ainsi qu'à une école publique élémentaire.

Il explique pourquoi le 6^{ème} n'est pas concerné par une modification des périmètres scolaires car les effectifs sont stables et qu'il n'y avait donc pas lieu de les réviser dans l'immédiat. Par contre, une démarche est faite auprès de la ville en prévision des projets immobiliers qui pourront se faire. Il y aura donc sans doute à les revoir sur deux secteurs : Bellecombe avec l'évolution du quartier et le secteur qui touche la ZAC de la Part Dieu avec l'école Jean Jaurès.

Il indique qu'il a souhaité pour l'affectation des élèves dans les écoles publiques du 6^e arrondissement que celle-ci soit respectée et que le lieu d'habitation de chaque enfant corresponde à l'école d'affectation. Cela explique qu'on puisse avoir des enfants qui aillent dans des écoles différentes en habitant chacun d'un côté d'une rue en fonction du périmètre retenu de chaque école.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.239 – Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire - 46 rue Robert à Lyon 6e - Opération n° 06005001 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006 - Election des membres du jury et des membres de la Commission d'Appel d'Offres restreint de maîtrise d'œuvre

Mme CROIZIER présente ce projet.

Elle indique que ce dossier est inscrit dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et plus particulièrement du projet « Restaurants scolaires – Réhabilitation et transformations en self-services ».

Le Groupe Scolaire Jean Jaurès étant susceptible de devoir accueillir davantage d'enfants dans les années à venir, il est proposé de réaliser des travaux de réaménagement du restaurant afin de répondre aux normes d'hygiène, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self. Cette installation sera accompagnée de la restructuration des locaux techniques et de ceux du personnel.

Elle précise que le programme comprend :

- A l'emplacement du gymnase, l'aménagement d'un réfectoire pour les élèves de classes élémentaires avec mise en place d'un self ;
- l'aménagement d'un réfectoire pour les élèves de classes maternelles

- La création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.
- L'aménagement du gymnase au R+3.

Mme CROIZIER souligne que la mise en accessibilité des bâtiments sera assurée et la redistribution des espaces permettra à terme de créer 5 classes supplémentaires.

Les études sont estimées à 350 000 € TTC pour un montant global de l'opération estimé aujourd'hui à 3 350 000 € TTC (valeur juin 2013). La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres restreint.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

2016 : lancement des études, début 2018 : début des travaux avec une livraison rentrée 2019.

Mme NACHURY souhaite apporter les mêmes observations que celles qu'elle a pu faire lors de la préparation de cette séance ou de la commission « immobilier et bâtiments » en fin de semaine précédente.

En tout premier lieu, elle ne trouve pas très honnête de dire dans le rapport que cela est pour faire face à des augmentations d'effectifs alors que cela ne concerne pas directement le 6^e arrondissement mais que cela est clairement pour faire face à des besoins éventuels de développement de la ZAC Part dieu et d'arrivée de familles. Ce en quoi, elle n'a pas d'opposition mais il aurait été correct de le dire dans le rapport.

Ensuite, étant donné que c'est une école qui a connu des usages très différents car elle accueillait, en son sein, des services académiques, elle aimerait être certaine qu'il y aura un traitement d'ensemble pour l'avenir de celle-ci.

C'est un très beau bâtiment qui offre de réelles possibilités tant en surface qu'en termes d'usage. Il est donc indispensable, quand bien même ce n'est qu'une tranche de travaux, que cela s'inscrive dans une vision globale de réorganisation.

Elle estime que cela a été très louable que de l'inscrire dans la programmation pluriannuelle d'investissements. Il y avait en effet des problèmes de place lors des repas de midi mais aussi pour l'organisation des classes.

M. DUVERNOIS indique qu'une grande vigilance sera conservée lors des échanges avec l'Education Nationale sur les périmètres scolaires. Cinq classes supplémentaires vont être construites. Il souligne cependant sa satisfaction que la demande du 6^{ème} ait pu aboutir. C'était une école où il y avait beaucoup de problèmes d'accessibilité, ce que bon nombre de parents avaient fait remonter lors du centenaire. Certains étaient obligés de placer leur enfant handicapé ailleurs car l'école ne pouvait les accueillir et ceci était un sujet très important.

D'autre part, la restauration ne correspondait plus par rapport aux besoins actuels. Avoir une restauration en self-service et en rez-de-chaussée est un avantage et la ville de Lyon a fait droit aux demandes du 6^e. Il restera très attentif aux périmètres tout au long de sa délégation.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.240 – Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Lancement de l'opération 60021843 "Adaptation des groupes frigorifiques 2015-2020" et affectation d'une partie de l'AP 2015-9, programme 20020 Conservation du patrimoine bâti - Tous secteurs

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Elle précise que le Plan d'Equipement Pluriannuel de la Ville de Lyon comprend le projet d'adaptation de groupes frigorifiques à l'interdiction de certains fluides frigorigènes, pour lutter contre la réduction de la couche d'ozone, et améliorer leurs performances énergétiques en vue de lutter contre l'effet de serre pour un montant global de 2 M€ prévus sur ce mandat. 335 000€ ont été autorisés pour la rénovation des installations de production de froid du théâtre de la Croix-Rousse.

Cette délibération concerne donc l'affectation des 1 665 000K€ restants, en sachant que pour le 6^e, il s'agit d'opérations diffuses.

Certaines de ces opérations nécessiteront également des autorisations d'urbanisme. Il s'agit donc d'autoriser le Maire de Lyon à déposer ces opérations d'urbanisme.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.241 – Lyon 6e - Cession à titre onéreux d'un bien vacant et sans maître constituant un local à usage de garage situé 81 rue de Sèze à M, Bruno Sapin. EI 06185 - n° inventaire 06185A001

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Elle indique qu'au terme d'une procédure d'acquisition de bien sans maître soumise précédemment au Conseil municipal, la Ville de Lyon est devenue propriétaire d'un lot de copropriété au sein de l'immeuble situé 81 rue de Sèze à Lyon 6e. Le bien est constitué, au premier sous-sol de l'immeuble précité, d'un garage fermé, ainsi que les 14/1000es des parties communes.

La Ville de Lyon souhaite aujourd'hui procéder à la cession de ce lot dont la conservation dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt avéré.

A l'issue de négociations immobilières, M. Bruno Sapin a proposé d'acquérir le lot pour un montant de 31 500 € admis par France domaine, l'acquéreur prenant en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Il est proposé d'approuver la cession de ce lot au prix de 31 500 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.242 Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association " Lyon Québec" sise 33 rue Bossuet à Lyon 6e, pour l'organisation de la 12e édition "Mon voisin est Francophone" en mars 2016 et d'une subvention de 5 000 euros à l'Association "Alliance Française" sise 11 rue Pierre Bourdan à Lyon 3e, pour l'organisation des activités liées à la promotion de la Francophonie - Année 2016

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association Lyon-Québec pour l'organisation de l'opération « Mon voisin est francophone » qui se tiendra dans les locaux de la mairie du 6^e en mars.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.16.243 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Lyon Natation, pour l'organisation du "17e Meeting National de Lyon Natation en bassin de 50 m", les 26, 27 et 28 février 2016 à la piscine de Vaise - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

M. SIMOND présente ce dossier.

L'Association « Lyon Natation » a organisé le week-end précédent son 17e Meeting National en bassin de 50 mètres à la piscine de Vaise à Lyon 9e.

Ils ont reçu des nageurs internationaux, nationaux et régionaux en catégorie minimales et plus.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, il est proposé de lui allouer une subvention de 3 000 €.

Il indique qu'un sportif s'est blessé lors de la compétition en raison d'un plot. M SIMOND alerte la ville de Lyon, gestionnaire des sites sportifs afin qu'une attention soit portée notamment sur le gymnase

Bellecombe où des clubs d'escalade ont signalé des problèmes. Il ne voudrait pas que des accidents se produisent.

Mme NACHURY indique qu'elle s'est rendue à la piscine de Vaise le samedi pour saluer Lyon Natation et elle saisit l'occasion de ce dossier pour saluer tous les bénévoles. L'organisation d'un tel événement est lourde et totalement prise en charge par des bénévoles. Cette manifestation a attiré beaucoup de monde notamment des étrangers puisqu'elle a remis des médailles à des Anglaises et de Roumaines. Il est bien de mettre à l'honneur le club, ses dirigeants et bénévoles.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

*_*_*

M. BLACHE annonce qu'il revient au 6^e arrondissement de poser des questions écrites au Conseil Municipal du 14 mars 2016.

La première consiste à faire le point sur le Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) et d'en demander le planning et les montants avec une formulation assez courte.

M. BLACHE souligne qu'à l'occasion de la présentation de la PPI par M. COLLOMB, il avait pu faire part à ce dernier de sa satisfaction de voir les sujets qui y étaient évoqués. Il souhaite préciser qu'un an est passé et il reste à positionner différents sujets

Il donne lecture du texte proposé.

06.16.244 - 1^{ère} question écrite au Conseil Municipal du 14 mars 2016

Point sur le Projet Pluriannuel d'Investissement (PPI) – Planning et montants ?

Monsieur le Maire,

Il y a bientôt un an vous avez présenté devant cette assemblée votre plan pluriannuel d'Investissement pour la ville de Lyon.

Bien que ne couvrant pas l'ensemble des attentes des habitants du 6^e arrondissement que je représente, ce plan était plutôt satisfaisant car nous sommes tous bien conscients que les collectivités locales n'ont plus aujourd'hui les marges de manœuvre dont elles ont bénéficiées durant des décennies.

Lors de cette présentation du PPI, j'ai d'ailleurs fait part publiquement de ma satisfaction, au risque de déplaire à ceux qui attendent de moi d'être un opposant systématique, alors que vous le savez, je suis d'abord un pragmatique.

Un an plus tard, je voudrais que vous puissiez nous faire un point précis sur ce Plan d'Investissement. J'ai dans le domaine de la vidéo-protection reçu quelques garanties de Jean-Yves Sécheresse. Concernant la place de l'Europe, l'aménagement du cours Vitton ou encore le Musée Guimet, je suis sans cesse sollicité par les habitants de l'arrondissement qui me demandent des détails sur vos choix : avez-vous arrêté des projets définitifs, quels sont les plannings et quels sont les budgets ? La population va-t-elle être concertée ?

LA QUESTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Pour ce qui est de la 2nde question, elle concerne la possibilité de délégation de service public ou régie et notamment pour la salle Victor Hugo.

M. BLACHE considère que l'argent public se fait rare, or on a la chance d'avoir la salle Victor Hugo qui a une longue histoire, dotée de 485 sièges. Il y a peu de salles avec une telle jauge à Lyon. Il est très sollicité par les associations, le monde culturel, différentes structures (pour des concerts, projections, conférences) pour qu'elle puisse être utilisée. Elle n'a pas été rénovée depuis fort longtemps et pose des problèmes de gestion car il faut à chaque fois, ce qui se comprend, des interventions humaines pour en disposer. Cela implique un certain coût.. Elle ne satisfait pas aux besoins exprimés. Elle ne répond plus

aux normes : lumière, acoustique, loges, les écrans sont obsolètes. Il n'y a pas de vestiaires. Elle n'est pas modulable.

M. BLACHE en lit le texte :

06.16.245 - 2^{ème} question écrite au Conseil Municipal du 14 mars 2016

Possibilité de délégation de service public ou régie et notamment pour la salle Victor Hugo ?

Monsieur le Maire,

Vous le savez, je suis d'abord un homme d'entreprise et je pense que nous pouvons appliquer quelques-uns de ses fondamentaux liés à la gestion courante du monde public. A défaut de rentabilité, assurer un équilibre financier éviter l'obsolescence de l'outil, toujours s'assurer que notre offre répond à la demande.

Aujourd'hui plus que jamais nous ne pouvons plus faire appel qu'à l'argent public.

Pour mieux faire comprendre ma démarche, voici un exemple : dans notre arrondissement, nous avons la chance de posséder une belle salle, la salle Victor-Hugo.

Sa jauge de 485 sièges correspond à une très forte demande associative et culturelle mais également à une importante demande du privé pour organiser des projections, des concerts, des conférences, des séminaires...

Autant la demande est forte, autant l'offre ne suit plus depuis de longues années. En effet, cette salle ne répond plus aux normes audio, ni aux normes de lumières, la salle n'est pas modulable, l'écran de projection est obsolète, il n'y a pas de vestiaire, pas de loge... etc.

A ces manques matériels, s'ajoute le manque de personnel, qui ne permet pas d'ouvrir ce lieu en fonction des besoins. Cette salle est donc sous utilisée, car quasi-inutilisable, au risque de la voir fermer rapidement.

Est-il envisageable qu'un arrondissement de plus de 50 000 habitants comme le 6^e n'ait plus aucun lieu d'accueil pour ses événements ? Je pense que non.

Aussi, pour entrer dans un cercle vertueux, je propose que nous étudions ensemble un nouveau mode de gestion qui permettrait d'assurer des investissements et d'avoir une occupation optimale de cette salle, afin qu'elle soit utile à l'ensemble des Lyonnais.

Aussi, ma question est la suivante : êtes-vous prêts à étudier nos propositions, sachant qu'à mon sens, il y a urgence et que des solutions existent ?

LA QUESTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Enfin la 3^{ème} question qui a trait au passage en stationnement payant sur l'ensemble de l'arrondissement.

M. BLACHE souligne combien il est interpellé de manière récurrente par des personnes qui contestent des verbalisations. Cela avait été évoqué car des habitants ne peuvent bénéficier de stationnement alors qu'ils y demeurent.

06.16.246 - 3^{ème} question écrite au Conseil Municipal du 14 mars 2016

Passage en stationnement payant sur l'ensemble de l'arrondissement – Prévisions ? Car il y a urgence surtout sur le quartier Bellecombe

Monsieur le Maire,

Vous le savez, une partie des stationnements de l'arrondissement ne sont pas payants. Cette situation pose un problème à un grand nombre d'habitants qui ne peuvent pas bénéficier d'un abonnement spécifique. Ils subissent des véhicules « ventouse » sur les places gratuites à proximité de leurs logements. En utilisant des places payantes, ils sont contraints au mieux de passer par l'horodateur toutes les deux heures, au pire de payer des contraventions à répétition.

Cette différence de traitement entre les habitants est clairement inégalitaire.

A cette problématique ancienne vient s'ajouter le passage en mode payant des rues voisines de Villeurbanne. Cette situation handicape une fois de plus certains quartiers, et spécifiquement celui de Bellecombe, qui souffre déjà d'un manque cruel de places de par sa proximité avec la gare de la Part Dieu.

Ma question est la suivante : vous m'aviez annoncé l'an passé que l'ensemble des stationnements de notre arrondissement allait devenir payants. Pouvez-vous nous donner aujourd'hui un planning définitif ?

* *

Questions diverses.

Mme DARBON annonce le lancement de la Francophonie avec une conférence le jeudi 3 mars à 18h30 « quel avenir pour la Francophonie » dont les intervenants seront M. GARRO et AUZER. Ensuite, deux pays seront à l'honneur le Tchad pendant trois soirs et la semaine suivante : la Serbie pendant 4 soirées. Des programmes sont disponibles pour ceux qui le souhaitent. D'autre part, deux films seront projetés sur chacun de ces pays au ciné Duchère dans le 9^{ème} arrondissement.

Tous ceux qui souhaitent découvrir la culture de ces pays sont les bienvenus.

M. DUVERNOIS indique qu'il s'est rendu avec Mme BALAS à l'école Antoine Rémond à Bellecombe et ils y ont déjeuné. Ils ont pu voir ce qu'était le self et cela leur a permis de mieux comprendre la gestion de la restauration avec le travail entre le personnel municipal et les animateurs du péri-scolaire, notamment de l'association Com'Expression de Bellecombe. Ils ont pu aussi découvrir la qualité des produits servis aux élèves et de voir les problématiques du personnel municipal en matière de bruit. Une proposition d'action sera faite avec le service médico-social sur les problèmes de bruit et l'environnement sonore.

Il informe le conseil sur la dynamique particulière des conseils de quartier dans l'arrondissement dont les cœurs battent à l'unisson. Ils promeuvent des idées et des actions intéressantes pour le bien vivre ensemble. Il a le regret de dire que le 3^{ème} appel à projet n'a pas été retenu, après le succès des 2 premiers : « les cendriers d'or » piloté par M. LAUPIES qui devrait être repris par la Ville et le « composteur du quai de Serbie » avec Mme CROIZIER. Il est très agréablement surpris de voir combien cette initiative fonctionne et Mme CROIZIER l'est très certainement car plus de 70 personnes s'en servent.

Le 3^{ème} appel à projet n'a pas été retenu par la Ville de Lyon et concernait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile. Cet appel à projet était porté par le cœur de quartier Brotteaux, piloté par M. LAUPIES. Il tenait à signaler l'intérêt qu'avait ce projet car cela allait dans le sens du bien vivre et du mieux vivre ensemble, surtout dans un sens d'éducation. Il trouve vraiment dommage qu'il n'ait pas été retenu.

Mme MOULLIN rappelle qu'une collecte de sang a lieu le 12 mars à partir de 9h00 jusqu'à 19h00 comme d'habitude.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 11 avril 2016 à 18h30.